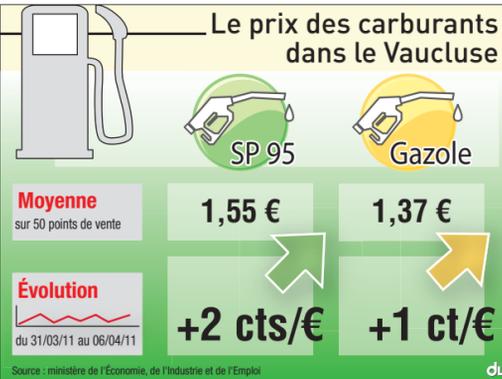


# VOTRE RÉGION



## MAZAN Un hangar agricole en feu hier soir

■ Hier soir un peu après 20 heures, l'alerte a été donnée à Mazan pour un hangar agricole qui était en feu. Rapidement sur place, les sapeurs-pompiers ont engagé trois véhicules d'intervention sur cette opération. Si personne n'a été blessé, les flammes ont occasionné

des dégâts. Elles ont notamment détruit une cinquantaine de mètres carrés de toiture. Selon les premières constatations relevées hier soir sur place par les sapeurs-pompiers, il semble qu'un four à pain pourrait être à l'origine du sinistre.

## BOLLÈNE Altercation autour d'un voile, dans un supermarché

■ Une Bollénoise a porté plainte hier pour injure à caractère religieux à la gendarmerie de Bollène. Ce dépôt de plainte fait suite à l'altercation qu'elle a eu le matin même avec une autre femme alors qu'elle faisait la queue à la caisse d'un supermarché de Bollène. Cette mère de famille a expliqué

avoir été la cible, avec sa fille d'une remarque sur le voile (non intégral) qu'elles portaient toutes deux. Une autre cliente, qui se trouvait dans la même file d'attente, aurait clairement fait entendre son hostilité au port du voile. Le ton est alors monté entre les deux femmes ; leurs conjoints respectifs s'en sont également mêlés.

Cette courte altercation en serait restée à l'échange verbal. Alors qu'à partir de lundi, la nouvelle loi sur le port du voile intégral (niqab) doit être appliquée dans les lieux publics, cet incident montre que le climat reste parfois tendu autour de cette question.

**DROGUE** Après le coup de filet des gendarmes

## Des stupéfiants... et d'autres choses

AVIGNON/  
CARPENTRAS/  
CHÂTEAURENARD

Hier, au lendemain du coup de filet dans le milieu des trafiquants de stupéfiants (lire notre précédente édition), les 15 individus interpellés n'ont pas tous connu le même sort.

**Machines à sous saisies, sans-papiers interpellés**  
Sachant qu'en matière de stupéfiants la garde à vue peut aller jusqu'à 96 heures, trois d'entre eux devaient être laissés en liberté hier soir, les autres devant connaître des fortunes diverses. Certains ayant été

présentés dès hier soir au juge d'instruction de Tarascon Cynthia Fabre, les autres voyant leur garde à vue prolongée.

Mais les interpellations et les perquisitions qui ont suivi, mardi matin à Avignon, Carpentras, et Châteaurenard notamment, ont débouché sur un certain nombre de procédures incidentes. Dans des bars, des machines à sous ont été saisies, chez des particuliers, des étrangers en situation irrégulière ont été interpellés...

Par ailleurs, des objets volés ont également été trouvés ici ou là. □

**INCENDIE** Un exercice de brûlage dirigé hier

## Les pompiers en quête de sécurité



Hier, les pompiers ont eux-mêmes allumé le feu... dans le cadre d'un exercice de sécurité. Le DL/Manuel PASQUAL

CHEVAL-BLANC

Hier entre 11 heures et 15 heures, sur le territoire de la commune de Cheval-Blanc, une quarantaine de pompiers du Vaucluse, plus des agents de l'ONF et des techniciens de l'école d'application de sécurité civile de Valabre (13) ont procédé à des opérations de brûlage dirigé.

**Trois lieux incendiés**

Il s'agissait d'un exercice de prévention qui visait à mesurer les flux radiants, auxquels peuvent être exposés les personnels et les véhicules du corps des sapeurs-pompiers en intervention. □

Piloté par le colonel Marc Mossé, commandant en second du SDIS du Vaucluse, cet exercice a consisté à incendier trois lieux d'environ 150 mètres carrés et de configurations différentes : une zone plate, une zone en pente moyenne, et une zone en forte pente.

Un retour d'expérience va être développé, notamment dans la perspective de la saison estivale, par nature propice aux feux de forêt et de broussailles.

Le colonel Marc Mossé a expliqué que cet exercice avait pour objet "la recherche de la sécurité des hommes et du matériel". □

## FAITS DIVERS EXPRESS

SARRIANS

4000m<sup>2</sup> de broussailles en feu

■ Hier, aux environs de 16 heures, une quinzaine de sapeurs-pompiers des casernes de Carpentras, Sarrians et Monteux sont intervenus sur le chemin des Garrigues, à Sarrians, pour venir à bout d'un feu de broussailles. Celui-ci a dévasté, deux heures durant, 4 000 m<sup>2</sup> d'herbes.

**VIOLENCE** Un jeune de 17 ans interpellé après quatre agressions

# Il arrachait les chaînes de dames âgées

AVIGNON

Les policiers de la sûreté départementale d'Avignon viennent de mettre un terme à une spirale de la violence, dont on ignore où elle aurait pu conduire son auteur.

Lundi en effet, ils ont interpellé un garçon de 17 ans, qui a reconnu être l'auteur de quatre agressions commises au préjudice de femmes

âgées.

Entre le 20 mars et le 3 avril, il s'était fait une spécialité de l'arrachage de chaînes de cou dans le quartier Saint-Jean à Avignon. Ses victimes sont âgées de 64, 73, et 84 ans...

Son mode opératoire était double. Après avoir repéré les femmes âgées dans la rue, soit il passait directement à l'acte soit il les suivait jusqu'à leur domicile. Il frappait alors à leur porte, se faisait ouvrir, et

se jetait sur elles pour leur arracher le bijou qu'elles portaient autour du cou. Depuis quelques jours, la police disposait de son signalement. C'est ainsi qu'il a été arrêté lors d'une opération de contrôle de plusieurs individus du quartier Saint-Jean.

Présenté hier soir à un juge des enfants, après que le parquet a pris à son encontre des réquisitions de mandat de dépôt, ce garçon originaire de

Montpellier était jusqu'ici inconnu de la justice.

**Tout indique qu'il est à la dérive**

S'il sévissait à Saint-Jean, où il traînait depuis quelque temps, il semble qu'il soit plutôt sans domicile fixe. Sans travail ni source de revenus non plus. En fait tout indique qu'il est complètement à la dérive. Son père est en effet

emprisonné, sa mère vit en Italie, et sa tante serait son tuteur légal.

En dépit de la violence des agressions qui lui sont reprochées, aucune de ses victimes n'a été blessée.

Son interpellation a également permis de résoudre deux cambriolages qu'il aurait commis en juillet dernier. Trahi qu'il a été par ses empreintes digitales.

P.P.

**COUR D'ASSISES DE VAUCLUSE** Nour-Eddine Ben Salah comparait pour viols et agressions sexuelles

# Quatre femmes l'accusent : verdict ce soir

AVIGNON/  
BEDARRIDES

Initialement prévu sur trois jours, le procès qui a débuté hier matin se terminera finalement ce jeudi soir. Fut-ce au prix d'une première journée d'audience particulièrement chargée, entre experts, enquête de personnalité et nombreux témoignages. Des témoignages souvent familiaux car l'ensemble des faits dont Nour-Eddine Ben Salah, un Nîmois de 31 ans, est accusé (lire ci-contre) est regroupé sur une petite période, d'avril à août 2008, qui pourrait correspondre à une "tranche de vie" familiale qui serait à l'origine de ces agressions. Des agressions qu'il reconnaît partiellement, tout en continuant à nier les faits de viol et d'exhibition.

**"Pétage de plombs"**

L'accusé (au casier judiciaire vierge) ont été présentés. Celui, dressé par les "pys" qui décrivent un homme intelligent mais ayant des comportements pervers et présentant une dangerosité « au sens non psychiatrique mais criminologique ». Au point de ne pouvoir écarter, même

avec des soins, toute éventualité de récurrence.

Et il y a la version familiale, dans laquelle parents et frères et sœurs parlent d'un gentil garçon, travailleur et généreux qui, même s'ils n'utilisent pas l'expression, aurait "pété les plombs" quand son épouse, d'origine marocaine comme lui, l'a quitté durant sa grossesse, le privant de connaître un fils qu'il n'a jamais vu. C'est ce portrait-là que veulent évidemment privilégier les défenseurs de Ben Salah, M<sup>e</sup> Patrick Gontard et sa collaboratrice Nadia El Bouroumi.

**Affaires familiales**

Mais cette violence pourrait bien s'inscrire plus profondément que ça dans la personnalité de l'accusé. C'est ce que pense la partie civile, représentée par M<sup>e</sup> Marc Geiger et Alexandra Bouillard. Car si sa jeune épouse est partie et a divorcé, ce serait justement à cause de la violence de Nour-Eddine. Deux certificats médicaux, établis l'un au Maroc lors de vacances, l'autre en France, attesteraient des sévices subis par la jeune femme. Dont le père, ex-beau-père du prévenu, est venu lui aussi témoigner d'un épi-

sode violent mettant en cause l'accusé.

**Et les victimes ?**

Dans tout ça il n'a pas encore été question des victimes elles-mêmes. C'est dire l'importance prise par la dimension psychologique des débats. Ce matin, avec l'audition des parties civiles, puis cet après-midi avec les plaidoiries et le réquisitoire de l'avocat général, M<sup>me</sup> Trafi, elles devraient retrouver la place qui leur est due.

Le verdict est attendu dans la soirée.

Albert MARCHETTI



M<sup>e</sup> Gontard, défenseur de Nour-Eddine Ben Salah.

## Le rappel des faits

Le 9 juin 2008, peu avant 14 heures, une cyclotouriste allemande de 59 ans était violemment projetée au sol par un inconnu alors qu'elle circulait sur un parcours, à Murs. L'homme la déshabillait à moitié, lui demandait une fellation puis se contentait de se masturber avant de s'enfuir.

Une semaine plus tard, le 16 juin, c'est au tour d'une anglaise de 67 ans, qui se promenait aux abords du golf de Saumane de Vaucluse, d'être agrippée, de recevoir des coups au visage et, sous la menace d'être tuée, de finir par être violée. Une information judiciaire était ouverte mais l'inconnu restait introuvable.

Le 21 août, vers 8h10 du matin, à Bedarides,

une femme de 43 ans était à son tour agressée sur un parking et violée dans sa voiture. Les premiers éléments recueillis ne permettaient pas d'identifier l'auteur de ces agressions.

Mais l'audition d'une voisine rappelait aux enquêteurs qu'elle avait elle-même déposé une plainte quatre mois plus tôt, le 18 avril, contre un homme qu'elle avait surpris en train d'uriner près de ce parking, qui avait réagi en s'exhibant et en donnant un coup de pied dans sa voiture. Elle avait relevé le numéro d'immatriculation de l'inconnu. Cela allait suffire aux enquêteurs pour interpellier un Nîmois de 29 ans (à l'époque des faits), Nour-Eddine Ben Salah.

□

**JUSTICE** Quatre mois de sursis et des amendes

# Il s'était rebellé contre les forces de l'ordre

VALRÉAS

Ils étaient sept gendarmes et policiers de Valréas en tenue à s'être portés partie civile au tribunal de Carpentras pour le jugement du mardi 5 avril.

Dans le box des accusés, un Valréassien de 28 ans soupçonné d'outrage, de ré-

bellion pour des faits qui remontent au 10 mars. Il a pris quatre mois avec sursis, 18 mois de mise à l'épreuve, 275 euros pour chaque policier et 450 euros pour le gendarme. Ce qui signifie que s'il n'a pas de travail pour payer les amendes et indemnités, sa dette à la société se traduira en jours de prison.

Il retournera de toute façon au tribunal de Carpentras le 15 septembre pour rembourser les frais de dentiste et des dommages et intérêts pour un autre militaire.

Ce 10 mars en soirée, sur la place de la mairie, les policiers municipaux avaient remarqué à la vidéosurveillance trois individus en train de

se rouler un joint. Ils avaient refusé de présenter leurs papiers d'identité. Deux d'entre eux pliant à l'arrivée des militaires venus prêter main-forte.

Le troisième avait opposé une forte résistance. Résistance qui s'était transformée en garde à vue et en détention provisoire à la demande

du procureur.

L'individu qui était au moment des faits sous le coup d'un sursis pour vol avec violence, à la sortie du tribunal, est même retourné dans la maison d'arrêt du Pontet purger le reste de sa peine. Il y dormira jusqu'au 17 avril.

Bruno ALBERRO